

Selection Plus Bulk

POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION OU LE RECONDITONNEMENT

CONCENTRÉS ÉMULSIONNABLES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : Cléthodime 240 g/L
Quizalofop-p-ethyl 120 g/L

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX

N° D'HOMOLOGATION 34743 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

CONTENU NET : Bulk

Renseignements sur le produit : 1-800-438-6071

UPL AgroSolutions Canada Inc.
PO Box 12219

Research Triangle Park, NC 27709

EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE : déversement, fuite, incendie, exposition ou accident,
appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DU PERSONNEL NON AUTORISÉ. PROVOQUE UNE IRRITATION DE LA PEAU. PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX. NE PAS mettre en contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver immédiatement la peau et les yeux éclaboussés par ce produit concentré. Ne pas inhaler les émanations. Éviter de respirer les bruines ou le brouillard de pulvérisation de ce produit. Se laver les mains et la peau exposée après l'emploi de ce produit. Lors de l'utilisation, éviter de manger, boire ou fumer. Enlever et laver séparément les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Lors de la manipulation, de la préparation du mélange, du remplissage, du nettoyage et des réparations, porter des lunettes protectrices ou un écran facial, un tablier de caoutchouc, des gants résistant aux produits chimiques, des bottes de caoutchouc, une chemise à manches longues et un pantalon long.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, l'élimination des déchets ou le nettoyage de l'équipement.

MODE D'EMPLOI

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication, la formulation ou le reconditionnement d'un herbicide homologué en vertu de la **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

Lorsqu'on envisage un lavage d'estomac, le danger consécutif à l'aspiration de solvants à base de pétrole par les poumons doit être évalué en fonction de leur toxicité.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE : Conserver ce produit dans le contenant d'origine seulement, dans un endroit sûr, frais, sec et bien ventilé, à l'écart des autres pesticides, des engrais et des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant et les organismes provinciaux de réglementation.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

UPL et le logo d'UPL sont des marques de commerce d'une société du groupe UPL Corporation Limited.
© 2022 Société du groupe UPL Corporation Limited.